

Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

Mise à jour n° 15 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Note aux utilisateurs Avant-propos et échéances	Jun 2012 Décembre 2015	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Modification et information Note aux utilisateurs Avant-propos et échéances	 Décembre 2016 Décembre 2016

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii 1 à 6	Déc. 2015 Déc. 2007 Janv. 2014	i et ii 1 à 6	Déc. 2016 Déc. 2007 Janv. 2014 Déc. 2016	Actualisation de la table des matières. Section 1.2 « Références » : actualisation des références. Section 1.6 « Homogénéité de la signalisation » : actualisation du nom du Ministère et de l'adresse du Répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec. Tableau 1.9–1 : précision sur le type de signaleur.
4	i à vii 1 et 2 5 et 6	Déc. 2015 Janv. 2014 Déc. 2006 Déc. 2008	i à vii 1 et 2 5 et 6	Déc. 2016 Janv. 2014 Déc. 2016 Déc. 2016	Actualisation de la table des matières. Section 4.2 « Références » : actualisation des références. Section 4.4 « Panonceaux de distance, d'étendue et d'emplacement » : correction de coquilles. Section 4.5 « Repères visuels » : ajout que les repères visuels peuvent être remplacés par des glissières de chantier et que le marquage temporaire doit être analysé pour permettre la circulation des véhicules hors normes. Section 4.5.1 « Chevron de direction » : précision sur l'utilisation des chevrons de direction dans les biseaux de déviation.
	8.2 à 10	Déc. 2015	8.2 à 10	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 4.5.6 « Minibalise » : indication que les minibalises ne doivent pas être utilisées dans les biseaux de déviation ni les courbes formées par des glissières de chantier. Section 4.5.8 « Minichevron » : nouvelle section.

Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

Mise à jour n° 15 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	13.1 et 13.2	Déc. 2015	13.1 et 13.2	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 4.13 « Fin des travaux » : précision que le panneau T-40 indique aussi la fin de la zone de la limite de vitesse temporaire.
	15.2 et 16	Déc. 2012 Déc. 2015	15.2 et 16	Déc. 2016	Section 4.14.15 « Balai automoteur » : nouvelle section. Section 4.15 « Signal avancé du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Figure 4.15–1 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	18.2 à 18.5	Janv. 2014 Déc. 2014	18.2 à 18.6	Déc. 2016	Section 4.16 « Limite de vitesse » : précision que le panneau T-70-1 indique le début d'une zone de limite de vitesse temporaire et que le panneau T-40 indique la fin de la zone de la limite de vitesse temporaire. Section 4.19.2 « Accès au chantier » : ajout de la référence à la nouvelle figure 4.19–1 Installation du panneau « Accès au chantier ». Figure 4.19–1 : nouvelle figure. Section 4.19.3 « Véhicule escorte » : renumérotation d'une référence à une figure. Figure 4.19–2 : renumérotation de la figure.
	23 à 29.2	Déc. 2014 Déc. 2015	23 à 29.2	Déc. 2015 Déc. 2016	Réorganisation des pages. Section 4.33 « Passage pour camions » : ajout des figures 4.33–1a et 4.33–1b. Section 4.34 « Contrôle de la circulation par un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier » et précision que le casque de couleur jaune-vert fluorescent est réservé aux signaleurs routiers. Figure 4.34–1a et 4.34–1b : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Section 4.34.2 « Justification d'un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Section 4.34.3 « Panneau du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Figure 4.34–2 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ». Section 4.34.4 « Barrière pour signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».

Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

Mise à jour n° 15 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	31 et 32	Déc. 2010	31 et 32	Déc. 2010 Déc. 2016	Section 4.34.5 « Situation requérant plus d'un signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	35 à 45	Déc. 2009 Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2015	35 à 46	Déc. 2016	Section 4.34.6 « Travaux pendant la nuit » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	47 à 58	Déc. 2015	47 à 58	Déc. 2015 Déc. 2016	Section 4.37.6 « Travaux mobiles » : correction d'une coquille.
					Section 4.42.4 « Piétons » : nouvelle section.
					Section 4.42.4.1 « Corridor pour piétons » : changement du titre de la section.
					Section 4.42.4.2 « Passage temporaire pour piétons » : nouvelle section.
					Figures 4.42-1 et 4.42-2 : nouvelles figures.
					Figures 4.42-3 à 4.42-8 : renumérotation des figures.
					Figure 4.44-1 : correction d'une coquille.
					Annexe A « Signaux du signaleur routier » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
				Annexe B « Dispositifs de signalisation pour les travaux » : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier » et ajout du panneau T-50-16.	
	TCD i à TCD viii	Déc. 2015	TCD i à TCD viii	Déc. 2016	Actualisation de la table des dessins normalisés.
	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2014	TCD 005A à TCD 006	Déc. 2016	TCD 005A, TCD 005B et TCD 006 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2007	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2016	TCD 069, TCD 070, TCD 071 et TCD 072A : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 073 à TCD 078	Déc. 2007 Déc. 2015	TCD 073 à TCD 078	Déc. 2007 Déc. 2016	TCD 073, TCD 074, TCD 075, TCD 076 et TCD 077 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 083 à TCD 086	Déc. 2007 Déc. 2009 Déc. 2014	TCD 083 à TCD 086	Déc. 2009 Déc. 2014 Déc. 2016	TCD 084 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
					TCD 086 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».

Collection Normes – Ouvrages routiers

Décembre 2016

Mise à jour n° 15 – Signalisation routière – Tiré à part – Travaux

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TCD 095 et TCD 096	Janv. 2014 Déc. 2010	TCD 095 et TCD 096	Janv. 2014 Déc. 2016	TCD 096 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TCD 099	Déc. 2015	TCD 099	Déc. 2016	TCD 099 : ajout de la note 1 relative au séchage du produit de scellement.
	TLD i à TLD vii	Déc. 2015	TLD i à TLD vii	Déc. 2016	Actualisation du tableau des dessins normalisés et de la table des dessins normalisés.
	TLD 005A à TLD 008A	Déc. 2014 Déc. 2015	TLD 005A à TLD 008A	Déc. 2014 Déc. 2016	TLD 005A à TLD 007 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 013 à TLD 016	Déc. 2005 Déc. 2016	TLD 013 à TLD 015 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».
	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2015	TLD 079A à TLD 080	Déc. 2005 Déc. 2016	TLD 079A : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux. TLD 079B : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux et du panneau T-D-360. TLD 079C : ajout de la note relative à la signalisation en amont et en aval de la zone de travaux et des panneaux P-140-1 et T-D-360.
	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2015	TLDU i à TLDU vii	Déc. 2016	Actualisation de la table des dessins normalisés.
	TLDU 005A à TLDU 006	Déc. 2014 Déc. 2015	TLDU 005A à TLDU 006	Déc. 2016	TLDU 005A, TLDU 005B et TLDU 006 : remplacement du terme « signaleur » par « signaleur routier ».